

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

### Séance du 18 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 12      Votants : 15      Procurations : 3

Date de convocation : 12 juin 2025

Date d'affichage : 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représenté par Paulette FOURNIER
- Lionel CAYRON représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

**Objet : Transformation de la Poste en agence postale intercommunale**

**Délibération n° 2025-42**

Monsieur le Maire rappelle les conditions relatives à l'organisation d'une Agence Postale au sein du pôle des services au public dont la France Services Multisites Larzac et Vallées portée par la Communauté des Communes Larzac et Vallées.

Il porte à la connaissance des élus le texte de la convention de partenariat « La Poste Agence Intercommunale » dont la durée est fixée à 9 ans.

Cette transformation permettrait :

- D'améliorer l'accès à l'offre des services au public et de garantir une continuité de l'accueil ;
- De consolider l'offre des services au public, dont La Poste en tant que l'un des 11 opérateurs nationaux France services ;
- De solliciter l'intervention du fonds de péréquation postal auprès de la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale) de l'Aveyron pour un appui au financement des travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'hôtel de ville – pôle des services au public ;

Oui cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la création d'une agence postale intercommunale à compter du 15 octobre 2025 ;
- **Confie** la gestion de l'agence postale à la Communauté des Communes Larzac et Vallées dans le cadre d'une mutualisation du service avec la France Services Multisites Larzac et Vallées ;
- **Autorise** la Communauté des Communes Larzac et Vallées à signer la convention de partenariat « La Poste Agence Intercommunale » ;

Accusé de réception en préfecture

012-211201686-20250618-20251806\_42-DE

Reçu le 20/06/2025  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition des locaux avec la Communauté des Communes Larzac et Vallées en charge du fonctionnement de l'agence postale au sein du pôle des services intercommunaux.

**Délibération adoptée à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL



20 JUIN 2025

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

20 JUIN 2025

Publié le : .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>